

**2^{ème} édition du prix du meilleur rapport de stage attribué par
La Chaire Internationale de Droit Notarial - Fondation Université de Rennes /
INFN - 2025**

La Chaire Internationale de Droit Notarial - Fondation Université de Rennes / INFN ouvre la deuxième édition de son concours en vue de l'attribution du prix du meilleur rapport de stage à dimension internationale soutenu au cours de l'année précédente par les étudiants des voies universitaire et professionnelle notariales.

Cette dimension internationale s'entend des rapports ayant étudié un sujet de droit international privé ou de droit comparé.

Le prix, d'un montant de 1500 euros, sera attribué courant juin 2025 par un jury présidé par le Professeur Pierre Callé, de l'Université Paris-Saclay, après l'examen des candidatures reçues **avant le 31 mars 2025**.

Les candidatures doivent être envoyées par message électronique à l'adresse suivante : pierre.calle@universite-paris-saclay.fr

Le règlement du concours est ci-dessous reproduit :

Règlement du prix du meilleur rapport de stage de DSN/VP de la Chaire internationale de droit notarial

Article 1 – Objet

Afin de favoriser l'étude du droit comparé et du droit international privé notarial, la Chaire internationale de droit notarial organise un concours dénommé « Prix du meilleur rapport de stage de DSN/VP de la Chaire internationale de droit notarial ». Ce concours récompense par un prix le meilleur rapport de stage de DSN/VP soutenu au cours de l'année civile écoulée.

Article 2 – Prix

Le prix attribué consiste en une gratification financière dont le montant est déterminé par le Comité de pilotage de la Chaire internationale de droit notarial. Il donne également lieu à la publication en ligne du rapport de stage récompensé,

accompagnée de la mention : « Prix du rapport de stage de DSN/VP de la Chaire internationale de droit notarial ». La publication en ligne du rapport n'entraîne aucune cession de droits. Le lauréat peut renoncer au bénéfice de la publication.

Article 3 – Composition du jury

Le jury du concours est composé de quatre personnalités qualifiées nommées par le Comité de pilotage de la Chaire internationale de droit notarial. Le jury est présidé par un universitaire. L'ensemble du jury ou certains de ses membres peuvent recourir à la visioconférence. Le jury délibère valablement si les trois-quarts de ses membres sont présents, connectés ou représentés. 2

Article 4 – Décision du jury

Le jury apprécie souverainement les qualités scientifiques des travaux présentés selon des modalités qu'il définit. Ses délibérations se tiennent à huis-clos et ne donnent lieu à aucun compte-rendu. Le jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer de prix si les rapports de stage présentés ne lui semblent pas avoir les mérites suffisants. La décision du jury est approuvée par le Comité de pilotage de la Chaire Internationale de Droit Notarial. La décision du jury est publiée sur le site internet de la Fondation de l'Université de Rennes et de l'INFN.

Article 5 – Participation

Tous les étudiants inscrits en DSN/VP l'année écoulée sont éligibles, quel que soit leur lieu de soutenance. La participation est subordonnée à la double condition que le rapport de stage traite d'une question de droit international privé notarial ou de droit comparé et qu'il ait obtenu la note minimale de 15 sur 20.

Article 6 – Candidatures

Les candidatures doivent être déposées entre le 15 janvier et le 28 février suivant l'année au cours de laquelle le rapport de stage a été soutenu. Le dossier de candidature est adressé par voie électronique à l'adresse :

pierre.calle@universite-paris-saclay.fr avec le sujet « Candidature au prix du meilleur rapport de stage de DSN/VP de la Chaire Internationale de Droit Notarial ».

À peine d'irrecevabilité, le dossier de candidature comporte :

- Le rapport de stage ;
- Un justificatif de la note obtenue à la soutenance ;
- Un curriculum vitae du candidat ;

Le dépôt de candidature vaut acceptation du présent règlement.

Article 7 – Publication et modification

Le présent règlement est publié sur le site internet de la Fondation de l'Université de Rennes et de l'INFN. Toute modification éventuelle du présent règlement fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Fondation de l'Université de Rennes et de l'INFN.

Informations / contact



Rouheddin Kordalivand

Chargé d'étude

Chaire Internationale Droit Notarial - INFN

Fondation Université de Rennes

-

Contact : rouheddin.kordalivand@univ-rennes.fr

Fondation Université de Rennes

Site du Thabor - 2 rue du Thabor - CS 46510

35065 Rennes cedex